Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260326-26_23-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
□ : **02.99.42.03.33**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 01/04/2026
Et
Publication ou notification du : 01/04/2026

L'an 2026, le 26 mars 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/03/2026. Les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/03/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, M. MOULARD Hugues, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, M. SOUTIF Olivier, M. COUGOULAT Erwann, Mme PINGIER Emmanuelle, M. LEDUC Valentin, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : Mme Alexandra SAPIN à Mme Véronique LEDUC, Mme Mélanie LEHOBEY à Mme Nathalie AUGEREAU, Mme Marie MABILLE à M. Jean-Yves BOURDEVERRE, M. Franck NOËL à M. Gérard LEGEAY.

Absents : Mme Caroline THIBAULT

A été nommé secrétaire : M. Olivier SOUTIF

26-23 – ADMINISTRATIF : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE (SDE 35)

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.
Il regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département.
Les SDE35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.
Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.
Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d 'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département
- SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260326-26_23-DE

- porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

1. en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
2. en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats
3. au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Gouvernance :

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Dans chaque commune, le représentant communal est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Sur ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le rôle du/de la représentant.e communal rappelé ci-dessus :

Considérant qu'il convient de désigner un.e représentant.e de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat

Il est proposé au Conseil Municipal, de désigner Sébastien BOUCAULT comme représentant communal auprès du SDE35 pour le mandat à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De DESIGNER Sébastien BOUCAULT délégué du Conseil Municipal auprès SDE35

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026
Le Maire ,
Didier LE CHÉNÉCHAL

MAIRIE DE LASSY
ILLE-ET-VILAINE